

Bulletin Communal d'Information  
**Arcis le Ponsart**



Janvier 2006

---

**L'Echo  
des Lavoires**

*Chers amis,*

*A l'aube de cette nouvelle année, j'ai l'honneur de vous présenter au nom du Conseil Municipal et en mon nom propre, mes meilleurs vœux pour vous et votre famille.*

*Dans un cadre législatif de plus en plus contraignant, l'équipe du Conseil Municipal travaille de concert avec la Communauté de Communes pour assurer votre qualité de vie et d'environnement.*

*Les dépenses engendrées par les directives Européennes et la nouvelle loi de Décentralisation sont élevées, nous en sommes conscients, mais la Commune s'évertue à conserver ses taux d'imposition inchangés depuis 3 ans afin d'atténuer les augmentations des impôts locaux dûs à la Communauté de Communes, au Département et à la Région.*

*Cette année encore les taux communaux n'ont pas changé malgré l'augmentation obligatoire de certaines dépenses et la volonté de poursuivre l'entretien et l'amélioration de notre environnement communal dont vous trouverez des exemples dans les pages qui suivent.*

*Nous ne pouvons que souhaiter que cette nouvelle année soit placée sous le signe de la reprise économique et de la relance de l'emploi.*

*A tous bonne année 2006*

*Bien Cordialement,*

Jean-Luc Dubois

Les représentants de notre commune auprès de la Communauté de Communes sont au nombre de 4 (2 Titulaires **Mrs DUBOIS ET COPET** et 2 suppléants **Mrs POICHOTTE et THUBE**).

Ils ont participé à un grand nombre de réunions hebdomadaires ou mensuelles du Bureau, du Conseil Communautaire ou des diverses commissions mises en place (39 réunions au cours de l'année). Du fait du grand nombre de réunions auxquelles ils sont invités à participer, la demande du Conseil d'augmenter le nombre de ses représentants a été acceptée et passera à 3 délégués et 3 suppléants dès que les modifications de statut seront votées et actées par le Conseil de la Communauté de Communes.

Rappelons que la Communauté de Communes assure pour notre Commune un certain nombre de compétences, ce qui nous permet de dégager des fonds afin de payer les frais de scolarité de nos élèves des écoles maternelles et primaires, d'entretenir la voirie et d'envisager à terme la réfection de la toiture de l'église.

### **Assainissement**

La Communauté de Communes a repris à son compte, comme convenu lors de notre adhésion, l'emprunt contracté en 2002 pour la réfection de la traverse du village (soit des annuités fixes de 16.917 € H.T. jusqu'au 25 juin 2014).

La Communauté de Communes prend à sa charge l'étude de zonage, prélude obligatoire aux travaux d'Assainissement de la Commune. Cette étude a pour objectif d'établir à partir du bilan de la situation actuelle, un programme complet destiné à résoudre les problèmes d'assainissement de la Commune tout en respectant les contraintes actuelles en matière de protection de l'Environnement. Elle devra également réévaluer l'impact sur le prix du m<sup>3</sup> d'eau. Le bureau d'étude retenu est « Concept Environnement » qui chiffre son intervention à 19.990 € H.T. Cette étude sera lancée dès que la notification de la subvention demandée à l'Agence de l'Eau sera parvenue à la Communauté de Communes. Le montant de cette subvention devrait s'élever à 70 % du montant H.T. de l'étude.

### **Transports scolaires**

La Communauté de Communes assure le coût des transports scolaires des enfants d'Arcis dont le montant s'élève à 6.000 € H.T. par an.

### **Centre de Secours**

Le C.D.I.S (Centre Départemental d'Incendie et de Secours) va prendre en charge la construction de la nouvelle caserne de Pompiers de Fismes. Le coût de cette construction sera réparti entre les différentes Communes qui dépendent du centre de secours de Fismes, au prorata de leur nombre d'habitants, du nombre d'interventions effectuées dans les Communes au cours des 3 dernières années ainsi que de leur potentiel fiscal.

## Protection de l'environnement

La Communauté de Communes a également dans ses compétences la protection de l'Environnement. A ce titre :

- ▶ elle contrôle l'Assainissement Non Collectif,
- ▶ elle restaure et entretient les cours d'eau situés sur son territoire,
- ▶ elle assure la collecte des ordures ménagères et le contrôle du tri sélectif.

Les dépenses de collecte des ordures ménagères s'élèvent en 2004 à 370.787 € soit environ 39 €/habitant/an, et les recettes 2004, au titre de la valorisation des déchets, s'élèvent à 61.878 € soit 6 €/habitant/an ce qui représente un solde négatif de 33 €/habitant/an.

Afin d'optimiser au mieux le recyclage de tous les déchets, les « Marnais » seront prochainement incités à trier, de plus en plus des déchets déjà triés, leur bio-déchets (restes de repas, de cuisine, d'épluchures, de marc de café, de légumes, de papiers essuie-tout,...), ainsi que les petits déchets verts qui représentent aujourd'hui 29 % du poids total de nos poubelles et ne sont pas valorisés. Les collectes existantes seront adaptées en conséquence.

La collecte des bio-déchets permettra après compostage de produire 14.000 tonnes de bon compost qui pourront être restituées aux terres marnaises et les enrichir.

Par ailleurs une filière spécifique est mise en place pour la collecte des déchets de soins (compresses, aiguilles, objets coupants,...) des particuliers qui produisent ces déchets (i.e. diabétiques, insuffisants respiratoires, dialysés,...) sans l'intervention d'un professionnel de santé (médecin, infirmière,...).

Un réseau local, fruit d'un partenariat entre la Communauté de Communes, le C.L.I.C et l'Hôpital de Fismes existe d'ores et déjà. Vous pouvez trouver des boîtes ou des cartons normalisés au C.L.I.C (à gauche de l'entrée de l'Hôpital local), qui assure la distribution et la récupération de ces boîtes (pour tout renseignement contacter le C.L.I.C au 03.26.48.95.86).

- ▶ elle gère les déchetteries de Fismes et de Jonchery-sur-Vesles.

Les déchetteries permettent de lutter contre les dépôts sauvages sur le territoire des Communes de la Communauté de Communes, d'évacuer dans de bonnes conditions des déchets dont la population ne sait quoi faire et de réaliser une économie de matières premières par le recyclage de certains déchets.

## Train Express Régional (TER) nouvelle génération

A partir de juin 2007 (avec échelonnement jusqu'en 2010) des correspondances entre le TGV et le TER seront assurées dans les gares de Bezannes (vers Reims, Châlons-en-Champagne et les Ardennes) et de Reims (vers les Ardennes mais également vers Fismes et Laon). Des espaces seront aménagés dans ces nouveaux trains pour le transport des vélos. L'accès des voyageurs à mobilité réduite ou des parents accompagnés d'enfants en bas âge, sera facilité à la fois dans les gares et les TER.

## ☐ Comptes Administratifs 2004

		Dépenses	Recettes	Solde
<b>Commune</b>	Fonctionnement	81 258 €	196 633 €	114 375 €
	Investissement	2 114 €	103 786 €	101 672 €
<b>Service des Eaux</b>	Exploitation	3 411 €	7 919 €	4 508 €
	Investissement	1 670 €	12 779 €	11 108 €
<b>C C A S</b>	Fonctionnement	485 €	653 €	167 €

Le Compte de gestion 2004 dressé par le Receveur Municipal est adopté sans observation ni réserve par le Conseil.

## ☐ Budgets Primitifs 2005

Votés à l'unanimité, les budgets primitifs sont équilibrés en recettes et dépenses aux sommes suivantes :

	Fonctionnement	Investissement
<b>Commune</b>	110 781 €	17 222 €
<b>Service des Eaux</b>	4 927 €	4 523 €
<b>C C A S</b>	300 €	-

## ☐ Budgets Supplémentaires 2005

Suite à la ré-affectation des excédents 2004, les budgets supplémentaires, votés à l'unanimité, sont équilibrés en recettes et dépenses et s'établissent comme suit :

	Fonctionnement	Investissement
<b>Commune</b>	114 375 €	101 672 €
<b>Service des Eaux</b>	240 €	16 876 €
<b>C C A S</b>	367 €	-

## □ Taux d'Imposition 2005

Le Conseil Municipal décide de maintenir en 2005 les taux des taxes communales fixés en 2004 (ces taux restent inchangés depuis 2003 ) à savoir :

Bénéficiaire	Taxe d'Habitation	Foncier Bâti	Foncier Non-Bâti	Taxe Professionnelle
<b>Commune</b>	7,70%	12,40%	6,10%	9,00%
<b>Inter Communalité</b>	7,84%	7,16%	7,73%	4,09%
<b>Département</b>	6,68%	7,40%	7,84%	4,59%
<b>Région</b>	-	3,10%	4,04%	2,07%
<b>TOTAL en %</b>	<b>22,22%</b>	<b>30,06%</b>	<b>25,71%</b>	<b>19,75%</b>
<b>TOTAL en €</b>	<b>15 862 €</b>	<b>14 978 €</b>	<b>3 474 €</b>	<b>17 882 €</b>

## □ Répartition des Taux d'imposition par bénéficiaire

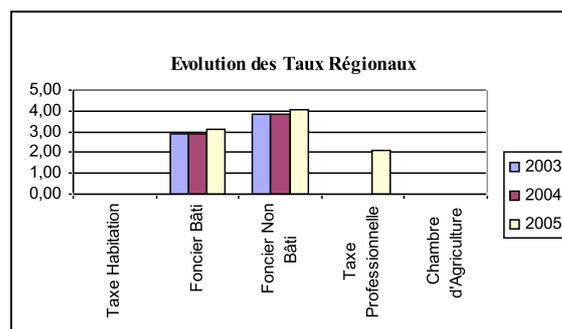
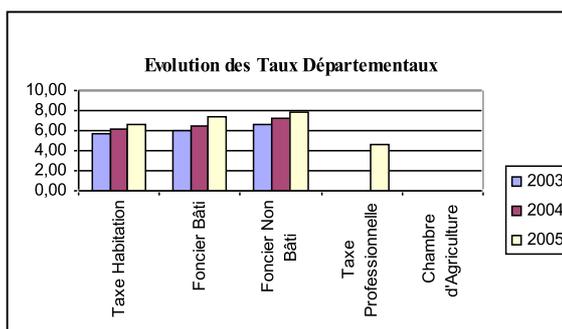
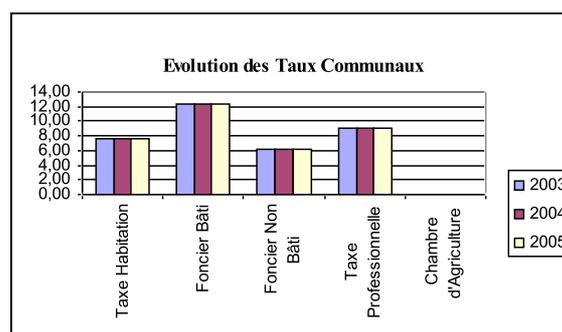
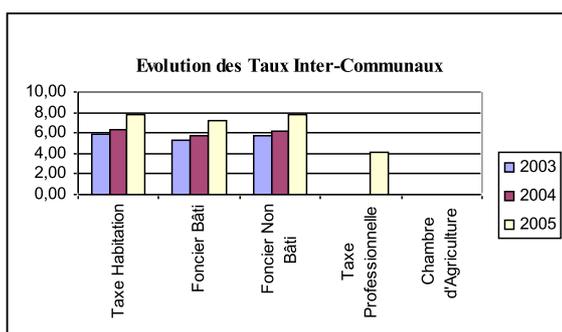
Au profit de :	2003				2004				2005			
	TH	FB	FNB	TP	TH	FB	FNB	TP	TH	FB	FNB	TP
<b>Commune</b>	7,70	12,40	6,10	9,00	7,70	12,40	6,10	9,00	7,70	12,40	6,10	9,00
<b>Inter Communalité</b>	5,81	5,31	5,73	3,03	6,28	5,73	6,19	3,27	7,84	7,16	7,73	4,09
<b>Département</b>	5,65	6,00	6,63	3,72	6,10	6,48	7,16	4,02	6,68	7,40	7,84	4,59
<b>Région</b>	-	2,92	3,86	1,90	-	2,92	3,86	1,90	-	3,10	4,04	2,07

TH : Taxe Habitation

FB : Foncier Bâti

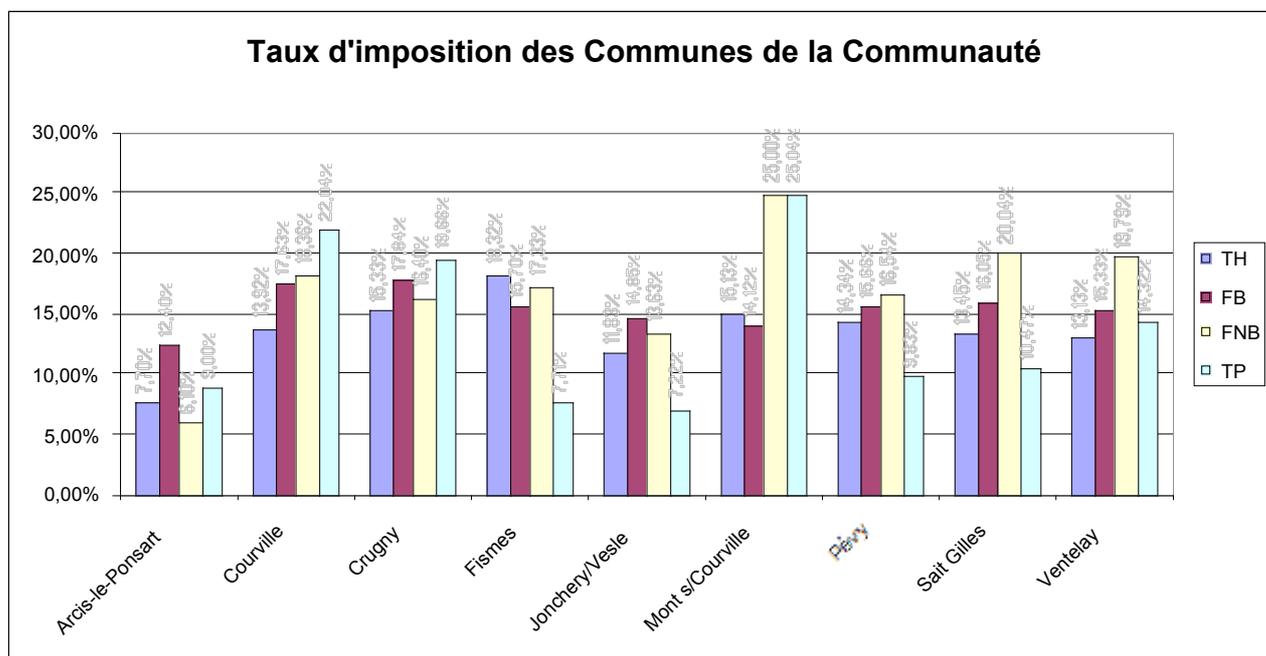
FNB : Foncier Non-Bâti

TP : Taxe Professionnelle



## ☐ Comparaison des Taux d'imposition Communaux

Commune	2005				2004			
	TH	FB	FNB	TP	TH	FB	FNB	TP
<b>Arcis-le-Ponsart</b>	7,70%	12,40%	6,10%	9,00%	7,70%	12,40%	6,10%	9,00%
<b>Courville</b>	13,92%	17,63%	18,36%	22,04%	13,92%	17,63%	18,36%	22,04%
<b>Crugny</b>	15,79%	18,38%	17,41%	20,25%	15,33%	17,84%	16,40%	19,66%
<b>Fismes</b>	18,32%	15,70%	17,33%	8,71%	18,32%	15,70%	17,33%	7,71%
<b>Jonchery/Vesle</b>	11,33%	14,35%	16,63%	7,22%	11,83%	14,85%	13,63%	7,22%
<b>Mont s/ Courville</b>	15,13%	14,12%	25,00%	25,04%	15,13%	14,12%	25,00%	25,04%
<b>Pévy</b>	14,34%	15,66%	16,54%	9,83%	14,34%	15,66%	16,54%	9,83%
<b>Saint Gilles</b>	14,53%	17,33%	20,04%	10,47%	13,45%	16,05%	20,04%	10,47%
<b>Ventelay</b>	13,13%	15,33%	19,79%	14,32%	13,13%	15,33%	19,79%	14,32%
<b>MOYENNE</b>	<b>13,80%</b>	<b>15,66%</b>	<b>17,47%</b>	<b>14,10%</b>	<b>13,68%</b>	<b>15,51%</b>	<b>17,02%</b>	<b>13,92%</b>





### **Route de Dravegny**

Après consultation de plusieurs entreprises (SCREG, GOREZ, Routière MORIN), le Conseil choisit le devis de la SCREG, la moins disante (16.205 € H.T.). La réfection et l'enduisage ont été réalisés pendant l'été sur une longueur de 900 m.

### **Abords de l'Eglise**

Suite aux consultations de diverses entreprises pour les travaux d'aménagement de voirie au pourtour de l'église (caniveaux en pavés) le Conseil choisit le devis de la SCREG, la moins disante (10.064 € H.T.). Ces travaux doivent être effectués en même temps que l'enfouissement du réseau EDF (dont la réalisation est en cours d'étude par le SIEM), des lignes téléphoniques et de l'éclairage public.

### **Rue de la Carcansole**

La nature des travaux prévus est la pose au début de la rue et de chaque côté, de caniveaux pour collecter les eaux pluviales. Le coût estimé par le DDE de l'avant projet sera suivi par un appel d'offres. Le Conseil sollicite l'octroi d'une subvention au titre de la D.G.E. La collecte des eaux pluviales sur la totalité de la rue nécessitant la pose de canalisations, relève de la compétence de la Communauté de Communes.

### **Route de Crugny**

Après avoir pris connaissance des réponses à l'appel d'offres passé dans le cadre de l'ATESAT (service de la DDE), l'enduisage de la route de Crugny est programmé sur une longueur de 550m. Une demande de subventions sera déposée auprès du Département.

### **❑ Suppression des raccords en plomb**

Suite à la directive Européenne exigeant la suppression des branchements en plomb pour l'adduction d'eau potable, un appel d'offres pour le remplacement de 20 branchements (soit la moitié de ceux devant être remplacés) a été lancé et 4 entreprises ont répondu, BERRIOT (31.090 € H.T.), SOGEA (42.087 € H.T.), LYONNAISE DES EAUX (20.214 € H.T.), FISMES TP (17.593 € H.T.).

La LYONNAISE DES EAUX a par ailleurs proposé un nouvel avenant avec prolongation du contrat d'affermage de 4 ans (jusqu'à fin 2013) et la prise en charge de la totalité des 40 branchements de la Commune définis comme comportant du plomb. La contrepartie serait une augmentation de l'abonnement (Part Lyonnaise des Eaux) et/ou du prix du m<sup>3</sup> d'eau.

Le Conseil décide alors d'opter pour la solution de l'avenant avec sur le prix de l'abonnement annuel, un surcoût de 30 € 'Part Lyonnaise des Eaux' et une baisse de 10 € 'Part Commune d'Arcis le Ponsart'.

Le surcoût annuel supporté par les abonnés ne sera donc que de 20 €.

### **❑ Electricité de l'église**

L'entreprise MATHIEU doit effectuer ces travaux dans les semaines qui viennent.

### **❑ Réfection de la toiture de l'église**

Le Maire a contacté M. DUCASTEL (Architecte des Bâtiments de France) pour envisager la remise en état de la toiture qui devient urgente. Un rapport détaillé sur les travaux à effectuer a été fourni par la D.R.A.C (Direction Régionale des Affaires Culturelles). Il comporte huit tranches de travaux.

La D.R.A.C se charge de contacter les entreprises compétentes pour la réalisation de la 1ère tranche et peut-être de la 2e au cours des toutes prochaines années.

### **❑ Salle Polyvalente**

Des dispositions sont à prendre en terme de sécurité et en particulier en ce qui concerne le chauffage (actuellement poêle à fuel).

Deux types de chauffage sont envisagés, chauffage au gaz et chauffage électrique. Un premier devis concernant le chauffage au gaz est parvenu pour un montant de 6.574 € (5.374 € pour l'installation et 1.200 € pour la citerne à gaz). Le Conseil attend d'avoir le devis de l'entreprise MATHIEU concernant le chauffage électrique avant de faire son choix.

### Appartement au dessus de la Mairie

L'appartement a été libéré le 30 avril 2005 et proposé à la location à partir du 1er juillet 2005. Le Conseil confie à l'agence immobilière CARIMEX de Fismes la recherche d'un locataire pour cet appartement de 100 m2 (loyer mensuel fixé à 500 €).

### Statue de « Ste Anne à l'enfant »

La statue de « Sainte Anne à l'enfant » située dans le transept droit de l'église va être classée comme objet mobilier à l'I.S.M.H. (Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques).

### Service Incendie

La cotisation annuelle de la Commune pour bénéficier des services du Centre de Secours de Fismes est de 4.540 € H.T.

### Achat d'un terrain

Dans le cadre de l'amélioration de l'entourage de la Mairie et pour faciliter l'accès à la salle polyvalente, la Commune s'est portée acquéreur des parcelles E131 et E132 d'une superficie de 813 m2 pour un montant de 9.200 € hors frais notariés.

### Liaison France Telecom

Des dysfonctionnements de la liaison France Telecom, perturbant totalement les communications téléphoniques sont observés régulièrement dans la Commune depuis plusieurs mois.

Une pétition a été signée par la plupart des usagers de la Commune.

France Telecom a été contacté directement et par écrit par le Maire et le Conseil Municipal pour demander une solution rapide et durable à ces problèmes.

Cette pétition et une copie des courriers de réclamations ont été envoyées à la Direction Départementale de France Telecom.

### Frais de Scolarité

Rappelons que la Commune assure les frais de scolarité de 19 enfants en âge d'être scolarisés (en maternelle ou en primaire) dans les écoles de Fismes ou de Crugny pour un montant annuels de 9.254 €.

### Contingent d'aide sociale

Pour mémoire, en 1999, le contingent d'aide sociale réglé aux services du Département était de 6.844 €. Depuis 2000, ce contingent réactualisé est prélevé directement sur la dotation globale de fonctionnement.

## ☐ Ligne Electrique THT

La décision de retenir l'implantation du fuseau Est comme fuseau de moindre impact, puisqu'il privilégie le regroupement des infrastructures le long de la ligne TGV a été prise en Janvier 2004.

Les conclusions de l'enquête d'Utilité Publique ont confirmé cette décision. Par arrêté en date du 11 01 2006, paru au JO du 17 01 2006, le Ministre des Transports a déclaré d'utilité publique le tracé EST de la THT.

Par ailleurs, le Parc de la Montagne de Reims qui se voit traversé en partie par la ligne électrique haute tension s'apprête à déposer un recours contre la construction de cette ligne à partir de Juin 2006.

L'ancien Ministre de l'Environnement, Corinne LEPAGE, avocate du Parc de la Montagne de Reims, prendra ces jours-ci la décision avec ses clients d'introduire ou non auprès du Tribunal Administratif un référé suspensif pour stopper net le chantier de cette ligne électrique, dont elle demande toujours l'enfouissement.

## ☐ Fleurissement du village

La Marne est le premier département fleuri de France. Dans ce cadre, dans la catégorie des Communes de moins de 500 habitants, Arcis s'est vu attribuer la mention « Très bien » pour l'année 2005 (rappelons que nous n'avions que la mention « Bien » en 2003).

Nous remercions vivement les nombreux habitants qui en fleurissant leurs maisons ont contribué à l'obtention de ce prix. Merci également aux bénévoles qui chaque année effectuent la plantation, l'entretien et l'arrosage de tous les massifs et sites fleuris par la Commune.

*La Marne, 1<sup>er</sup> département fleuri de France*

**Mention Très Bien 2005**  
**ARCIS LE PONSART**



Christian BRUYEN  
Vice Président du Conseil Général de la Marne  
Président du Comité départemental  
du tourisme de la Marne

René Paul SAVARY  
Président  
du Conseil Général de la Marne

Claude HARDY  
Conseiller Général  
Président du jury départemental

LA MARNE Trophée du  
Département Fleuri

LA MARNE  
LA CHAMPAGNE

## ☐ Naissance



5 nouveaux petits habitants de plus à Arcis le Ponsart :

- ▶ Ileana, Rosemonde, Christiane WATRIN le 28 janvier 2005,
- ▶ Romane, Geneviève, Madeleine DUBOIS le 4 mai 2005,
- ▶ Emma, Blandine, Nadège COLNOT le 2 juin 2005,
- ▶ Axelle, Elisa BONIN-PARADIS le 26 août 2005
- ▶ Clément BOUCTON le 11 janvier 2006.

## ☐ Décès



Nous avons appris avec tristesse les décès de :

- ▶ M. Maurice CZERNIAK le 27 avril 2005,
- ▶ Melle Marie-Thérèse LEFEVRE le 23 Décembre 2005 (Abbaye d'Igny),
- ▶ M. Richard PERIN le 3 janvier 2006.

## ☐ Nouveaux arrivants



Nous souhaitons la bienvenue aux familles récemment installées dans notre village :

- ▶ M. et Mme Jacky DELMOTTE et leur fille Lola,
- ▶ Thierry et Béatrice BETTINGER et leurs enfants Diane, Alexandre et Henri.

## ☐ Recensement 2005

L'enquête de recensement 2005 de la population s'est déroulée en Janvier et Février 2005.

Les premiers résultats font ressortir les éléments suivants :

	Principaux	Secondaires	Total
Habitants	265	76	<b>341</b>
Logements	88	38	<b>126</b>

### Ordures ménagères



Du fait du renouvellement du contrat de collecte des déchets ménagers conclu mi-décembre 2005 et du fait de l'évolution de la législation imposant un nouveau lieu de traitement des ordures ménagères à Cernay-Lès-Reims (plus éloigné que le lieu précédent) les temps de collecte et de transport sont allongés.

En conséquence, **dès le 1er Janvier 2006** le jour de collecte des déchets ménagers sur notre commune sera **le Lundi entre 04h00 et 13h00** (pensez à sortir vos poubelles le Dimanche soir).

Le principe d'alternance des caissettes jaunes et bleues (et des sacs pour les résidents secondaires) une semaine sur deux est maintenu. Un calendrier pour 2006 vous sera distribué au cours du mois de Janvier. Dans l'attente, voici le planning des prochaines tournées :

- ▶ **Lundi 23 janvier 2006** : poubelle usuelle et caissette bleue.
- ▶ **Lundi 30 janvier 2006** : poubelle usuelle et caissette jaune.

Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter le Service Environnement au numéro Vert suivant 0 800 500 373.

### Service de Vidange



Chaque printemps depuis 5 ans, la municipalité a mis à la disposition des habitants d'Arcis un service collectif de vidange (fosses septiques, bacs à graisses,...) assuré par un prestataire qui est rémunéré en fonction du temps passé par foyer. Devant le succès de ce service, la commune a décidé de le renouveler chaque année.

## Déchetterie



Depuis notre adhésion à la Communauté de Communes des Deux Vallées du Canton de Fismes le 1er Janvier 2003, nous avons accès à la déchetterie de Fismes (Chemin Saint Ladre - Tél : 03.26.48.72.38) pour les déchets non gérés par le tri sélectif (déchets verts, métaux, batteries, huiles de vidanges, déchets dangereux...).

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
<b>Horaires d'été</b>	9h00 à 12h00	9h00 à 12h00	9h00 à 12h00	14h00 à 19h00	9h00 à 12h00	9h00 à 12h00
	14h00 à 19h00	14h00 à 19h00	14h00 à 19h00		14h00 à 19h00	14h00 à 19h00
<b>Horaires d'hiver</b>	9h00 à 12h00	9h00 à 12h00	9h00 à 12h00	14h00 à 17h00	9h00 à 12h00	9h00 à 12h00
	14h00 à 17h00	14h00 à 17h00	14h00 à 17h00		14h00 à 17h00	14h00 à 18h00

## Ramassage scolaire



Les horaires des cars de ramassage scolaires sont les suivants :

	Du Lundi au Vendredi		Le Samedi	
	Départ Matin	Retour Soir	Départ Matin	Retour Midi
<b>Collège</b>	07h26	17h14	07h26	12h46
<b>Maternelles</b>	07h48	16h39	07h48	12h12
<b>Primaires</b>	07h48	16h39	07h48	12h12

### ☐ Services à Domicile – A.D.M.R.

Les services de l'A.D.M.R. sont destinés aux familles, personnes handicapées, personnes âgées et personnes fragilisées par l'âge, le handicap ou les difficultés. L'A.D.M.R. (Association du Service à Domicile) peut vous aider pour des périodes temporaires ou durables, à faire face à des difficultés de la vie quotidienne.

- ▶ Maintien à domicile,
- ▶ Portage des repas,
- ▶ Services et centres de soins,
- ▶ Etablissements d'accueil infirmiers,
- ▶ Télé-assistance, etc.

Les bénévoles de l'A.D.M.R. sont sur le terrain, ils connaissent les personnes et le personnel adapté, auxiliaires de vie sociale et familiale, éducatrices de jeunes enfants, auxiliaires de puériculture, infirmières et aides soignantes.

Mesdames **Gilberte LELEU** (03.26.48.09.55) et **Marie-Anne ROSSET** (03.26.48.87.48 le Week-End) peuvent vous mettre en relation avec les responsables locaux de l'association.

Une documentation concernant tous les services proposés par l'A.D.M.R. est à votre disposition en Mairie.

### ☐ Coordination Gériatrique

Le C.L.I.C. (Centre Local d'Information et de Coordination) de Fismes – 12bis rue des Chailleux (à gauche de l'entrée de l'Hôpital local), destiné aux personnes de plus de 60 ans et à leur famille est ouvert du Lundi au Vendredi de 8h00 à 16h30.

Ce centre répond de manière personnalisée et gratuite aux questions qui se posent parfois de façon aiguë :

- ▶ Que faire quand un ancien devient dépendant ?
- ▶ Comment s'organiser ?
- ▶ Quelles démarches entreprendre ?
- ▶ Quels dossiers constituer ?

Deux coordinatrices, **Mme Odile COUSIN** et **Mme Christine PHILBERT** ainsi qu'une secrétaire **Mlle Mélanie CAPPE** sont là pour vous conseiller, déterminer les besoins, proposer des plans d'aide.

Tél : 03.26.48.95.86.

### ☐ Assistantes Maternelles

Les assistantes maternelles agréées de la Commune d'Arcis-le-Ponsart sont :

**Mme Valérie LACOMBE**  
*Ferme de la Vallée de Bois*  
Tél : 03.26.48.76.29

**Mme Claire MOROY**  
*6, rue Messine*  
Tél : 03.26.48.82.04

## Adresses Utiles

	Groupe Médical de Fismes 2 rue René LETILLY	Tél : 03.26.48.83.69 Fax : 03.26.48.09.12
	Urgences médicales SAMU	15
	Pompiers	18
	Gendarmerie Nationale	17
	Ambulances de l'Ardre	03.26.48.84.16 ou 08.00.62.44.84
	Ambulances Fismes Assistance	03.26.48.13.87
	Centre anti-poison	03.83.32.36.36
	EDF sécurité / dépannage	08.10.33.30.51
	Lyonnaise des Eaux (24h/24)	03.23.53.85.85

A compter du mois d'octobre 2005, la permanence EDF-GDF sera assurée dans les locaux de la Circonscription de Fismes 5 faubourg d'Epemay. Elle aura lieu le deuxième lundi de chaque mois de 9h. à 12h., par Madame Catherine Barthelemy, Correspondante Solidarité de l'Agence de Reims. La permanence EDF-GDF qui se tenait à la Poste est désormais supprimée. La première permanence aura lieu le lundi 10 octobre 2005

### Secrétariat Mairie



Mairie d'Arcis le Ponsart  
19 Rue Howard Houston - Tél : 03.26.48.06.24  
Secrétaire de Mairie : **M. Serge BOUVIER**

Les horaires d'ouverture de la permanence de la Mairie sont :  
Lundi et Vendredi de 17h30 à 19h30  
Mercredi de 10h00 à 12h00

M. le Maire, **Jean-Luc DUBOIS** se tient à votre disposition pour vous donner toute information utile ou pour recevoir vos suggestions.  
Il se propose de vous rencontrer pendant ses permanences (Lundi et Vendredi).

### Bibliothèque Municipale



**Mme Anne-Lise VILLIERE** se tient à votre disposition le premier vendredi de chaque mois de 18h00 à 19h00 à la Mairie, dans la salle du Conseil Municipal, pour le prêt de livres. Anne-Lise a tout lu ou presque et peut donc vous conseiller de façon éclairée. Depuis les livres destinés aux tout-petits jusqu'aux dernières nouveautés, le choix est grand. Un Bibliobus passe régulièrement pour renouveler les titres.

### **Arcis Animation**

Cette association se donne pour tâche d'organiser des événements et des fêtes dans notre Commune, soirées à thème, marches sportives, fête du village, ...

Le nouveau bureau élu début novembre est constitué de :

**Antonin GAIGNETTE** - Président,  
**Jean-Marc GLOD** et **Jean-Paul LEMOINE**, 1er et 2e Vices-Présidents,  
**Murielle GODDE** - Trésorière  
et **Xavier FREYSS** - Secrétaire.

Toutes idées d'animation sont les bienvenues.

**Antonin GAIGNETTE** sera heureux de les recevoir - 03.26.83.10.00.

### **Les Cavaliers d'Arcis-le-Ponsart**

Cette association a pour objectif la découverte de la nature autour d'Arcis à travers la pratique de la promenade à cheval.



L'association présidée par **Anne-Lise VILLIERE**, participe également aux événements citoyens de la Commune 14 Juillet, 11 Novembre ou à la distribution des cadeaux de Noël de la Commune à nos aînés.

## JALMALV-SPAM

L'association JALMALV – SPAM (Jusqu'À la Mort Accompagner La Vie – Soins Palliatifs Marne a pour objectifs :

- ▶ de promouvoir la recherche sur l'ensemble des personnes en fin de vie,
- ▶ de contribuer à faire évoluer les attitudes face à la mort,
- ▶ d'améliorer le soutien des malades en phase terminale et de leurs familles,
- ▶ de reconnaître pour les accompagnants, les familles et les soignants la nécessité de l'échange, du soutien et de la formation,
- ▶ d'améliorer l'accompagnement des mourants,
- ▶ d'encourager et participer à la création de lieux où accueillir les gens en phase terminale.

L'association JALMALV – SPAM a formé des bénévoles pour :

- ▶ accompagner les personnes en fin de vie,
- ▶ animer des groupes de soutien et d'entraide et accueillir les personnes endeuillées,

Plusieurs associations de Reims et de la Région Champagne-Ardenne se sont regroupées sous l'égide de JALMALV pour suivre les familles ayant perdu un enfant.

JALMALV-SPAM A VOTRE ECOUTE

Contact : **Madame FREYSS** - 11 rue Henri Howard Houston  
51170 Arcis le Ponsart - Tél : 03 26 48 86 59

## Lavoir Hexagonal d'Arcis le Ponsart

La commune d'Arcis le Ponsart a le privilège de posséder en son sein, un lavoir hexagonal. Il n'existe que 2 édifices de ce type en France.

Une association pour la préservation de cet édifice s'est créée.

Monsieur **Denis FRANQUET**

### Fête du 14 Juillet

La soirée du 13 juillet a commencé par une retraite aux flambeaux dans les rues du village avec lampions, chants et pétards et s'est achevée par un verre de l'amitié.

Le lendemain, après la commémoration au Monument aux Morts en fin de matinée, nous nous sommes retrouvés pour un apéritif sous la halle Moreaux. Soixante-quinze adultes et de nombreux enfants ont ensuite partagé un succulent cochon grillé. Comme tous les ans, les joueurs de pétanque se sont affrontés par équipe. Cette belle journée s'est achevée par un réchaud du repas de midi.

### Fête patronale des 20 et 21 Août

Comme à l'accoutumé, le samedi soir a vu s'affronter les joueurs de ping-pong avant que le Bal disco nous emmène fort tard dans la nuit.

La journée de dimanche a débuté par la finale du tournoi de ping-pong. Puis l'entraînante Isabelle Diot a accompagné de chansons populaires le goûter préparé par les pâtissières du village. Nous avons pu apprécier cette année encore la créativité et l'ingéniosité des habitants à l'occasion d'un concours de vélos fleuris remporté haut la main par **Christophe Lemoine** et le jeune **Isaac Gras**.

### Soirée Beaujolais nouveau

Pour la quatrième année, nous nous sommes retrouvés à la salle des fêtes, le vendredi 26 novembre, pour passer ensemble une petite soirée entre amis à l'occasion de la sortie du beaujolais nouveau. Nous avons pu déguster trois vins nouveaux accompagnés d'un savoureux buffet campagnard. La soirée a été ponctuée d'animations. Nous avons pu admirer une exposition de photographies aériennes d'Arcis qui révélaient sous un jour nouveau la beauté de ce village. Cette année, c'est **Geoffrey Lemoine** qui a remporté notre désormais traditionnel jeu des questions-réponses sur le vin et la vigne.

### Après-midi de Noël

L'après-midi « Père Noël » organisée conjointement par la Commune et Arcis-Animation a été, une fois encore, un ravissement pour les petits et les grands. Elle avait été préparée la semaine précédente par un atelier où les enfants avaient réalisé des décorations de fête. La journée proprement dite a commencé avec la distribution par le Père Noël des cadeaux aux anciens du village. L'après-midi, à la salle des fêtes, a commencé par la projection de dessins animés sur grand écran puis le Père Noël est revenu pour cette fois-ci distribuer les cadeaux aux enfants. Nous avons achevé cette belle journée en savourant un goûter accompagné du délicieux chocolat chaud d'Annie.

*Toute l'équipe d'animation remercie les bénévoles et en particulier les pâtissières qui pour les différentes manifestations nous concoctent des desserts à chaque fois meilleurs ainsi que notre spécialiste du chocolat chaud.*

# Vous désirez effectuer des travaux de rénovation ou d'agrandissement ?

Ne pas oublier que :

- ▶ Sont soumis à permis de construire : tous les travaux qui changent la nature de l'occupation d'un bâtiment et en général tout ce qui modifie son aspect extérieur.
- ▶ Sont soumis à déclaration de travaux : la création de clôture, modification de toiture (chassis de toit), percement de fenêtre ou de porte et agrandissement de moins de 20 m<sup>2</sup> de surface hors œuvre brute.

Arcis-le-Ponsart se trouve en site « protégé » - proximité d'un monument historique. Les demandes de permis de construire doivent être approuvées par l'Architecte des Bâtiments de France.

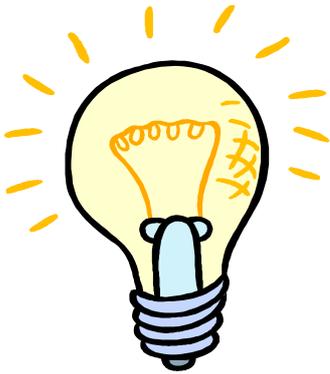
Avant de déposer votre projet, assurez-vous que celui-ci correspond aux prescriptions suivantes :

- Toitures à 2 pentes à 45° en ardoise ou tuile plate flammée.
- Lucarnes à 2 versants (ou 3), largeur inférieure à 1 mètre.
- Châssis de toit pose encastrée, largeur inférieure à 0,80 m, hauteur plus importante que largeur.
- Souche de cheminée en briques de parement ou en pierre de taille, proche du faîtage. Si tubage, la cacher par mitron en terre cuite.
- Murs en moellons jointoyés au mortier de chaux naturelle ou pierre de taille ou maçonnerie enduite au mortier de chaux naturelle (attention : le ton pierre pratiqué habituellement se révèle souvent beaucoup trop clair).
- Ne pas peindre ou enduire des pierres.
- Ouvertures plus hautes que larges, croisées à 6 carreaux, volets bois à barres (éviter les volets roulants inesthétiques. Sinon, les rendre le plus discret possible : pas de caisson extérieur, laisser les volets en bois.
- Peinture des menuiseries gris clair, blanc cassé, pastel ou ton bois. Éviter les teintes criardes.
- Clôture sur rue et en limite de propriété composée d'une haie vive d'essences locales non résineuse (éviter les thuyas,...), doublée ou non d'un grillage, ou mur en pierre de taille ou moellons.

Ces démarches et prescriptions ne doivent pas être considérées comme une tracasserie administrative de plus, mais comme le moyen de sauvegarder l'originalité et le caractère de notre village, typique de l'architecture rurale de la Vallée de l'Ardre et dont nous pouvons être fiers.

La Commission d'Urbanisme d'Arcis se tient à votre disposition pour vous conseiller.

- ▶ Service Départemental de l'Architecture de la Marne : 03.26.47.74.39
- ▶ Bâtiments de France : 03.26.47.49.37



*Toutes remarques et/ou suggestions seront considérées avec toute notre attention.*

### Appel à votre créativité

Les habitants d’Arcis-le-Ponsart n’ont pas de nom défini :

- ▶ Arcissiens,
- ▶ Arcéens,
- ▶ Ponsartins
- ▶ etc...

A vous de nous proposer une appellation qui pourrait devenir la notre, après choix du Conseil Municipal.

### Suggestions

Chaque fois qu’un évènement notoire se produit et si vous en avez des photos (si possible numériques), gardez-les pour la transmettre à **l’ECHO des Lavoirs**.

---

A retourner à la Mairie ou à remettre à l’un des Conseillers Municipaux.

Mairie d’Arcis-le-Ponsart - 19, Rue Howard Houston  
51170 - Arcis-le-Ponsart - Tél : 03.26.48.06.24



*”Pour ce qui est de l’avenir,  
il ne s’agit pas de le prévoir mais de le rendre possible”*

Antoine de SAINT-EXUPERY

## Album photo 2005



*Fête Communale 2005, pour les 'grands' chansons d'hier et d'aujourd'hui...*



*... et pour les plus 'petits' avec un concours de vélos fleuris !*



*Noël 2005, le père Noël en tournée et lors d'une séance de cinéma pour les plus jeunes.*